



**PRÉFET
DE SEINE-ET-MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

MAIRIE DE PRESLES-EN-BRIE

REÇU LE

29 JAN. 2025 |

par mail

Répon. :

**Direction de la Coordination
des Services de l'État**

Bureau des procédures environnementales
Affaire suivie par M. Nicolas GARVIZU
Tél. : 01.64.71.76.98 – nicolas.garvizu@seine-et-marne.gouv.fr

Melun, le 28 janvier 2025

Le Préfet de Seine-et-Marne

à

- M. le maire de Coubert
- M. le maire de Favières
- M. le maire de Grisy-Suisnes
- M. le maire de Presles-en-Brie

Objet : Projet de requalification du Domaine de La Grange-le-Roy, porté par la SAFER IDF, dans la commune de Coubert (77 170)

Réf. : – Code de l'environnement
– ma lettre du 14 octobre 2024
– mon arrêté n°2024-39/DCSE/BPE/IC du 10 octobre 2024

P.J. : Rapport et conclusions motivées du commissaire enquêteur

Je vous prie de trouver ci-joint, copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur titulaire consécutifs à l'enquête publique environnementale qui s'est déroulée du 18 novembre 2024 au 18 décembre 2024 inclus. Cette enquête était consacrée au projet de la SAFER IDF cité en objet dans la commune de Coubert.

Conformément aux dispositions de l'article R.123-21 du Code de l'environnement, je vous prie de bien vouloir tenir ces documents à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de cette enquête. *(sur le site ville le 29.01.2025).*

Je vous informe qu'ils sont publiés sur la même période sur le site Internet des services de l'État dans le département de Seine-et-Marne à l'adresse suivante :

www.seine-et-marne.gouv.fr/publications/enquetes-publiques

Mes services se tiennent à votre disposition pour vous apporter, si nécessaire, toute information complémentaire.

Le Préfet,
Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général de la préfecture

Sébastien LIME